

VILLE DE CREIL

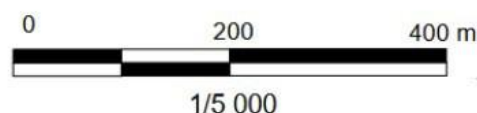


Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4.4: Plan des retraits

Mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet du Parc Alata VI

Source: Atelier d'urbanisme de
la ville de Creil/Pôle
Aménagement du territoire



- bâti
- espace boisé classé
- limite communale
- marge de recul minimale
- marge de recul spécifique
(pour le calcul du recul se référer au règlement de zone)
- 3 Rappel de la valeur du retrait (en m)
Le retrait de 35 m ne concerne que les
constructions à destination d'habitation

